



Dépénaliser le cannabis : au tour du Canada

Le nouveau premier ministre canadien veut que ce soit prêt pour 2017. Ainsi, après quelques états des États-Unis et après l'Uruguay, après la dépénalisation saute hollandaise ou espagnole, voici nos cousins canadiens prêts à franchir le pas.



Uruguay

Premier point à relever: dans les pays et les états qui ont dépénalisé, la consommation de cannabis n'a pas augmenté. La libéralisation n'a pas l'effet amplificateur que certains redoutaient.

En Uruguay le marché noir a été cassé et le contrôle gouvernemental est étroit. La loi considère trois sources d'approvisionnement:

« ... la culture à domicile, sous réserve qu'elle se limite à une production modérée pour une consommation personnelle. L'appartenance à un club, qui peut fédérer jusqu'à 45 membres, cultiver 99 plants et distribuer 40 grammes par mois à ses associés. Et enfin, la vente en pharmacie de cannabis produit sous strict contrôle de l'État par des sociétés privées, à 90 centimes d'euro le gramme. Une manière d'en contrôler la qualité. »

La vente en pharmacie fait débat:

« ... l'Association de chimie et pharmacie d'Uruguay (Aqfu) y est formellement opposée. « La pharmacie fait partie du système de santé, et une drogue récréative ne va pas dans ce sens, pas plus que l'alcool ou le tabac, souligne Virginia Olmos, sa présidente. Les pharmaciens peuvent collaborer à la lutte contre les addictions, mais dans un environnement adéquat, comme une clinique. »

Date: 28.04.2016



La Tribune de Genève
1211 Geneve 11
022/ 322 40 00
blog.tdg.ch/

Genre de média: Internet
Type de média: Weblogs, forums en ligne

[Lire en ligne](#)

N° de thème: 729.006
N° d'abonnement: 729006



Canada

Le cannabis à usage thérapeutique était déjà vendu en pharmacie. La nouvelle loi libéralisera totalement sa diffusion et sa consommation à usage récréatif. Comme l'alcool, il fera partie des ingrédients festifs.

L'organisme Santé Canada émet toutefois quelques remarques que le législateur est invité à prendre en compte. En particulier bien sûr la protection des mineurs, au même titre qu'en ce qui concerne le tabac et l'alcool. De même pour la conduite automobile: pas de conduite stupéfiante en vue.

Les études de nocivité montrent que parmi les produits à usage festif, l'alcool et le tabac sont nettement plus dangereux que le cannabis. La prohibition de celui-ci pour raisons de santé publique est donc un mauvais argument. De plus la consommation de cannabis est une chose d'ordre privée, au même titre qu'un verre de vin ou un digestif. À chacun de se connaître pour consommer avec raison.

La vente à titre thérapeutique était une étape importante. Le cannabis est aujourd'hui utilisé dans des pathologies graves comme la fibromyalgie, la sclérose en plaque, ainsi que pour atténuer les traitements du HIV, entre autres. Des recherches permettront je l'espère de redonner à cette thérapie ses titres de noblesses.

Pour ce qui est de l'usage récréatif, c'est de l'ordre du libre choix de chacun. La dépénalisation et la légalisation s'ajustent simplement à la demande de millions de consommateurs. Ici ce n'est pas la morale qui doit prévaloir, ni même le risque (bien des sports sont plus dangereux que fumer du cannabis), mais la liberté individuelle.